

NUMÉRO 102 : JUIN-JUILLET-AOÛT 2023

CCBE-INFO

Lettre d'information



Dossier spécial :

Cérémonie de remise du prix du concours *amicus curiae* 2023

Session plénière du
CCBE à La Canée en
Grèce • 30 / 06 / 2023

6

Principaux
événements et
activités du CCBE

10

Sommaire

— 4

Dossier spécial :
Cérémonie de remise du prix du
concours *amicus curiae* 2023

— 6

Session plénière du CCBE à La Canée
en Grèce • 30 / 06 / 2023

- Déclaration en réponse à la création du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine
- Déclaration sur la loi polonaise établissant un comité d'État chargé d'examiner les implications de la Russie en matière de sécurité intérieure le 30 mai 2023
- Commentaires en réponse à la proposition de règlement de la Commission relatif à la transmission des procédures pénales

— 10

Principaux événements et activités du CCBE

- Discussions au Vatican sur l'état de droit et la justice
- Webinaire CCBE-ELF : « Intelligence artificielle et avocats : ce qu'il faut savoir maintenant »
- Séminaire de l'ERA : « L'intelligence artificielle dans la justice pénale : la prise de décision automatisée et son application dans le droit pénal »
- Cinquième réunion du Comité d'experts sur la protection des avocats
- Conférence du réseau HELP 2023
- Réunion annuelle de l'ABA
- XXX^e Congrès de la Fédération internationale pour le droit européen
- Neuvième Congrès des avocats portugais
- Le CCBE appelle au respect du secret professionnel dans l'affaire Julian Assange
- Le CCBE demande le rejet du paquet « e-Evidence »
- Échange de points de vue avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile
- Commentaires préliminaires du CCBE sur l'article 17, paragraphe 4, de la proposition de directive sur les résidents de longue durée (refonte)
- Déclaration du CCBE à la suite du naufrage au large de Pylos concernant les pratiques inacceptables aux frontières de l'UE
- Quatrième conférence de LAWASIA sur les droits humains
- Droit de la famille
- Contribution du CCBE sur la transparence de la propriété effective
- Atelier du Consortium mondial anti-corruption
- Contribution du CCBE au tableau de bord dans la justice de l'UE 2023
- Numérisation de la justice
- Droits humains

— 25

Événements du CCBE à venir



Cérémonie de remise du prix du concours *amicus curiae* 2023

Le CCBE a eu le plaisir d'attribuer le prix de son premier concours *amicus curiae* à Lily Coisman, (Photo 1), étudiante à la Haute École des Avocats Conseils des Barreaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles. Le président du CCBE, Panagiotis Perakis, a décerné ce prix lors de la session plénière du CCBE qui s'est tenue à La Canée en Grèce le 30 juin 2023 (Photo 2).



> Visionnez la vidéo de la cérémonie de remise du prix du concours *amicus curiae* 2023.



1



2

Qu'est-ce que le concours *amicus curiae* du CCBE ?

Le concours *amicus curiae* du CCBE est un concours organisé chaque année qui s'adresse aux étudiants en droit (de premier, deuxième et troisième cycles), dont le diplôme est une condition préalable à l'accès à la profession d'avocat, ainsi qu'aux avocats stagiaires, dans les pays dont les barreaux sont membres du CCBE.

Ce concours consiste en un mémoire d'*amicus curiae* fictif (qui n'est pas destiné à être utilisé dans une quelconque procédure réelle en cours) soumis par les trois meilleurs étudiants en droit/avocats stagiaires candidats. Chaque mémoire est analysé par un jury qui sélectionne ensuite le lauréat.

Quels sont les objectifs de ce concours ?

- Soutenir un avocat menacé en lui offrant un forum pour sa défense.
- Rappeler le rôle essentiel des avocats dans la construction et la défense de l'état de droit.
- Fournir une expérience pratique aux étudiants en droit aspirant à devenir avocats en leur donnant l'occasion de s'exercer à la rédaction d'une note qui prendrait la forme d'un mémoire d'*amicus curiae*.
- Faire connaître le CCBE et ses travaux aux jeunes avocats européens de demain.

CCBE

Concours
Amicus
Curiae



Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la deuxième édition du concours *amicus curiae*, n'hésitez pas à consulter la page qui lui est consacrée sur le site du CCBE.



N'hésitez pas à faire la promotion de ce concours auprès des étudiants en droit et des avocats stagiaires en partageant l'information à l'aide du hashtag : **#CCBEACC!**

ÉTUDIANTS EN DROIT & AVOCATS STAGIAIRES

Vous êtes intéressé(e) par une expérience pratique & internationale ?
Vous voulez en savoir plus sur la profession d'avocat et avoir la chance de gagner un voyage à Lausanne ?

Concours Amicus Curiae 2024

Candidatures ouvertes du 01 SEPT 2023 au 30 NOV 2023

Ouvert aux avocats stagiaires & étudiants en droit :
- undergraduate
- post graduate
- master

@CCBEInfo

EUROPEAN LAWYERS
CCBE
AVOCATS EUROPÉENS

Session plénière du CCBE à La Canée en Grèce · 30/06/2023



Le 30 juin 2023, le CCBE s'est réuni en session plénière à La Canée, en Grèce. À cette occasion, le CCBE a accueilli deux intervenants externes : le professeur Takis Tridimas, co-directeur du *Centre of European Law King's College* de Londres, qui a prononcé un discours sur le rôle des avocats dans la démocratie libérale, et Florian Geyer, chef d'unité pour l'état de droit à la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne, qui a présenté le tableau de bord de la justice de l'UE 2023. Les documents suivants ont également été adoptés en session plénière :

Déclaration en réponse à la création du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine



LIRE
LE DOCUMENT

Le 16 mai 2023, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé d'établir un Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Le CCBE a publié une déclaration dans laquelle il recommande à la Conférence du Registre d'inviter le Conseil du Registre à prendre en considération les points de vue des avocats ayant une expérience pratique des différentes catégories de demandes d'indemnisation collectives.

Il recommande également que les candidats au Conseil du Registre nommés par la Conférence comprennent des avocats ayant une expérience en cabinet privé du dépôt ou du suivi de demandes d'indemnisation devant des cours et tribunaux nationaux ou internationaux. Le CCBE a en outre proposé d'aider le Conseil de l'Europe et les organes du Registre à recenser les avocats disposant d'une telle expérience. ■

Déclaration sur la loi polonaise établissant un comité d'État chargé d'examiner les implications de la Russie en matière de sécurité intérieure le 30 mai 2023



LIRE
LE DOCUMENT

Le CCBE a publié une déclaration afin d'exprimer sa préoccupation quant à l'adoption, le 30 mai, d'une nouvelle loi sur le comité d'État chargé d'examiner l'influence russe sur la sécurité intérieure de la Pologne entre 2007 et 2022. Le CCBE craint notamment que, sous l'effet de cette loi, le droit au secret professionnel ne soit pas respecté, que le droit à ce qu'une affaire soit examinée par un tribunal indépendant soit violé, que les avocats de la défense ne participent pas à la procédure (ce qui porte atteinte à l'équité de la procédure), que les procédures soient, dans une large mesure, secrètes, et qu'il ne soit pas possible

de faire appel de la décision fondée sur la justesse de l'évaluation des faits et de l'appréciation des preuves effectuée par le comité. Ainsi, cette loi viole les principes fondamentaux de la démocratie, les principes de légalité et de non-rétroactivité des peines, les principes généraux de sécurité juridique et d'autorité de la chose jugée, le droit à une protection juridictionnelle effective et les exigences du droit de l'UE relatives à la protection des données. Dans sa conclusion, le CCBE a appelé le parlement polonais à abroger immédiatement cette nouvelle législation. ■

Commentaires en réponse à la proposition de règlement de la Commission relatif à la transmission des procédures pénales



LIRE
LE DOCUMENT

Dans ses commentaires en réponse à la proposition de règlement de la Commission relatif à la transmission des procédures pénales, le CCBE a exprimé son soutien à l'égard des objectifs de la proposition et de la décision d'établir un règlement en vue d'assurer une application uniforme des mesures par tous

les États membres. Le CCBE a toutefois tenu à exprimer des préoccupations afin de s'assurer que le règlement faciliterait réellement une administration efficace de la justice et pas seulement le traitement des litiges pénaux, et qu'il garantisse que les droits des suspects soient correctement représentés et accessibles pour eux et leurs avocats. ■

> Photo 1 et 2 : La présidence et les membres du CCBE à la session plénière du à La Canée en Grèce

> Photo 3 : Le président du CCBE, Panagiotis Perakis

> Photo 5 : Le professeur Takis Tridimas, co-directeur du *Centre of European Law King's College de Londres*

> Photo 4 : Florian Geyer, chef d'unité pour l'état de droit à la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne



1



2



3



4



5

Principaux événements et activités du CCBE

21.07.2023

Discussions au Vatican sur l'état de droit et la justice

Le 21 juillet 2023, le pape François a reçu une délégation d'avocats européens, dont le président du CCBE, Panagiotis Perakis (Photo 1 et 2). Cette réunion extraordinaire a pu être organisée grâce au Conseil National des Barreaux (CNB) et à son président, Jérôme Gavaudan.

Cette rencontre fait suite à la « Déclaration de Vienne » que plusieurs barreaux et organisations d'avocats ont signée en 2022. Le pape a remercié les avocats européens « pour cette importante contribution à la promotion de la démocratie et au respect de la liberté et de la dignité humaine ». La Déclaration de Vienne exhorte les États membres du Conseil de l'Europe à s'engager en faveur de l'état de droit et de l'indépendance de la justice, en particulier dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Dans son discours, le pape François a également souligné l'importance de la protection de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client, établissant un parallèle avec le secret de la confession, et précisant qu'il s'agit d'un forum « où une personne peut dire la vérité à son avocat afin que celui-ci l'aide ». Il a par ailleurs encouragé les avocats européens à « persévérer » dans l'exercice de leur profession, « au service de la vérité et de la justice nécessaires au progrès de la paix dans le monde et de l'harmonie dans notre société ». ■

> Le communiqué de presse complet du Vatican est disponible ici (en anglais).



1



2



26.06.2023

Webinaire CCBE-ELF : « Intelligence artificielle et avocats : ce qu'il faut savoir maintenant »

T Le CCBE et la Fondation des avocats européens ont organisé un nouveau webinaire réussi sur le thème « Intelligence artificielle et avocats : ce qu'il faut savoir maintenant ». Celui-ci a réuni plus de 500 participants.

Le webinaire, qui s'est déroulé le 26 juin 2023, consistait en plusieurs présentations intéressantes et échanges enrichissants sur la thématique de l'intelligence artificielle et des avocats. Les experts ont abordé en profondeur plusieurs questions importantes : Qu'est-ce que la législation de l'UE sur l'intelligence artificielle ? Que fait le CCBE pour aider les avocats et les barreaux en matière d'intelligence artificielle ? Comment utiliser l'intelligence artificielle dans la pratique du droit ? Et quels sont les pièges que les avocats doivent éviter ? ■

> Les présentations et l'enregistrement du webinaire sont disponibles ici.



15.06.2023 – 16.06.2023

Séminaire de l'ERA : « L'intelligence artificielle dans la justice pénale : la prise de décision automatisée et son application dans le droit pénal »

Le 15 juin 2023, le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, a participé à un séminaire organisé par l'Académie de droit européen (ERA). Ce séminaire avait pour thème « L'intelligence artificielle dans la justice pénale : la prise de décision automatisée et son application dans le droit pénal ». Simone Cuomo y a donné une présentation sur « Les répercussions de l'intelligence artificielle sur les garanties procédurales et la pratique du droit ». ■

03.07.2023 – 05.07.2023

Cinquième réunion du Comité d'experts sur la protection des avocats

Du 3 au 5 juillet 2023, le CCBE a participé, en sa qualité d'observateur, à la cinquième réunion du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV) du Conseil de l'Europe, qui est chargé d'élaborer une convention visant à renforcer la protection de la profession d'avocat. Lors de cette réunion, le CJ-AV a poursuivi ses travaux de rédaction du projet de convention et a examiné différentes options de mécanismes pour le suivi de sa mise en œuvre par les États parties. ■

> De plus amples informations sont disponibles [ici](#).



Conférence de réseau HELP 2023

Le 7 juillet 2023, le président du CCBE, Panagiotis Perakis, s'est exprimé lors de la conférence de réseau 2023 organisée par le programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (programme HELP) du Conseil de l'Europe (Photo 1 et 2). Dans son discours, Panagiotis Perakis a insisté sur les exemples de collaboration réussie entre le CCBE et le programme HELP. Il a également rappelé à quel point il était nécessaire de former les professionnels du droit aux questions européennes et transfrontalières afin d'assurer une mise en œuvre efficace des procédures judiciaires et d'instaurer un climat de confiance mutuelle. À cet égard, il a insisté sur le rôle capital du programme HELP dans la mise en place d'une formation de qualité à destination des avocats du monde entier et a relevé les excellents résultats (taux de réussite de 96 %) de la formation HELP sur l'éthique des avocats, dont le lancement a eu lieu à Strasbourg pour un groupe d'avocats en 2022. Panagiotis Perakis a par ailleurs salué la participation de représentants du CCBE à l'élaboration des formations du programme HELP, évoquant la formation récente sur l'intelligence artificielle, dont les avocats pourront également tirer parti lorsqu'elle sera disponible. ■

> Plus d'informations disponibles ici (en anglais)



02.08.2023 – 08.08.2023

Réunion annuelle de l'ABA

Le président du CCBE, Panagiotis Perakis, et le secrétaire général, Simone Cuomo, ont été ravis de participer à plusieurs événements organisés dans le cadre de la réunion annuelle de l'American Bar Association (ABA) à Denver, dans le Colorado. Lors de cette réunion annuelle, qui s'est déroulée du 2 au 8 août 2023, ils ont eu l'immense plaisir de rencontrer la présidente élue de l'ABA, Mary Smith. La table ronde internationale des dirigeants de barreaux à laquelle ils ont participé a permis aux dirigeants américains et d'autres barreaux du monde entier d'avoir des échanges passionnés sur des questions importantes qui dépassent les frontières de l'Europe, telles que les menaces pesant sur l'indépendance des barreaux et des avocats. Le CCBE a également eu la possibilité d'exprimer le point de vue des avocats européens sur la numérisation, notamment en ce qui concerne l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage et la protection des données, lors de la réunion du Conseil de la *Science and Technology Law Section*. ■



> De gauche à droite : Le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, la présidente élue de l'ABA, Mary Smith, et le président du CCBE, Panagiotis Perakis

02.06.2023

XXX^e Congrès de la Fédération internationale pour le droit européen

Le président du CCBE, Panagiotis Perakis, a été invité à modérer le panel sur « L'interaction entre l'état de droit, la démocratie et les droits fondamentaux dans le droit de l'UE » lors du 30^e Congrès de la Fédération internationale pour le droit européen (FIDE 2023) qui a eu lieu à Sofia, en Bulgarie. ■

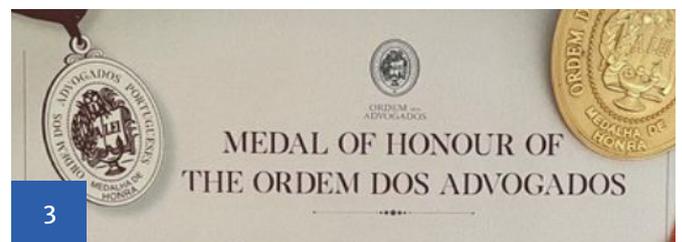
14.07.2023

Neuvième Congrès des avocats portugais

Le président du CCBE, Panagiotis Perakis, a prononcé un discours lors du 9^e Congrès des avocats portugais le 14 juin 2023 à Fátima, au Portugal (Photo 1 et 2). Il a axé son intervention sur la réforme législative au Portugal qui nuit à la profession d'avocat.

Le discours complet est disponible ici (en anglais).

Panagiotis Perakis a aussi reçu avec gratitude une médaille d'honneur de l'Ordem dos Advogados Portugueses pour le soutien du CCBE à la pratique du droit au Portugal (Photo 3). ■



25.05.2023

Le CCBE appelle au respect du secret professionnel dans l'affaire Julian Assange



LIRE LA LETTRE
(EN ANGLAIS)

Dans sa [deuxième lettre ouverte](#), datée du 31 juillet 2023, le CCBE a exprimé sa profonde inquiétude concernant la surveillance des conversations entre Julian Assange et ses avocats, et réaffirmé les préoccupations soulevées à l'origine dans sa lettre initiale du 24 février 2020.

Le CCBE a continué à suivre de près la situation et est conscient que le contenu de la surveillance illégale de Julian Assange (y compris ses conversations avec ses avocats) a été transmis à des acteurs associés aux services de renseignement des États-Unis. Cette surveillance constitue une violation du secret professionnel et porte atteinte

au droit fondamental de Julian Assange à un procès équitable. Le CCBE a tenu à rappeler que le secret professionnel est inviolable et constitue un élément essentiel du droit à un procès équitable. Son importance est reconnue dans la Convention européenne des droits de l'homme, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que dans les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau. Dans sa lettre, le CCBE a demandé instamment à la ministre de l'Intérieur britannique de prendre en considération ces éléments avant de statuer sur la demande d'extradition de Julian Assange émise par les États-Unis. ■



> Le communiqué de presse du CCBE est disponible ici.



Le CCBE demande le rejet du paquet « e-Evidence »

Le 12 juin 2023, le CCBE et plusieurs associations et fournisseurs de services en ligne se sont unis dans une lettre ouverte pour exhorter les eurodéputés à rejeter le paquet « e-Evidence » de la Commission européenne lors du vote en plénière sur cette question. Ils redoutent en effet que la proposition de la Commission européenne souffre de l'absence d'un système de notification performant, ne tienne pas compte des contextes nationaux où l'état de droit est affaibli et où les risques de répression politique sont plus importants, dispose de garanties mal conçues et prévoit des droits limités à des recours efficaces. Comme ils l'indiquent dans leur lettre, cette proposition risque de compromettre gravement les droits fondamentaux, notamment la liberté de la presse et des médias, le droit au respect de la vie privée, le droit à un procès équitable, ainsi que le secret professionnel et la confidentialité. ■



> La lettre ouverte conjointe est disponible ici
(en anglais).

29.06.2023

Échange de points de vue avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile

Le 29 juin 2023, le comité Migration a eu le plaisir d'accueillir Jette Christiansen, responsable du secteur Grèce de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA). Lors de cet échange, les experts du CCBE ont assisté à une présentation du rôle et des tâches de l'agence en Grèce, suivie d'une séance de questions-réponses.

Le CCBE a posé des questions sur les possibilités de collaboration entre l'AUEA et les avocats et s'est déclaré prêt à s'investir davantage à cet égard. Cette discussion a permis au CCBE d'en apprendre davantage au sujet du mandat de l'AUEA, ce qui devrait lui permettre de mieux participer au forum consultatif de l'AUEA dont il fait partie. ■

27.05.2023

Commentaires préliminaires du CCBE sur l'article 17, paragraphe 4, de la proposition de directive sur les résidents de longue durée (refonte)



CONSULTER LES
COMMENTAIRES
PRÉLIMINAIRES

Le 27 juillet 2023, le CCBE a adopté des commentaires préliminaires afin de présenter son point de vue provisoire sur certaines dispositions et leurs conséquences potentielles de la proposition de directive de la Commission relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée (refonte). Si le CCBE estime que la proposition introduit

plusieurs changements positifs pour les résidents de longue durée, il soulève toutefois certaines questions quant aux conséquences du nouvel article 17, paragraphe 4, sur les règles régissant l'accès à la profession d'avocat, en particulier sur le régime spécial des avocats européens établi dans la directive sur l'établissement des avocats. ■



28.07.2023

Déclaration du CCBE à la suite du naufrage au large de Pylos concernant les pratiques inacceptables aux frontières de l'UE



LIRE
LE DOCUMENT

Dans une déclaration publiée le 28 juillet 2023, le CCBE s'est déclaré profondément préoccupé par une série d'évolutions récentes qui ont marqué un nouveau seuil dans les pratiques inacceptables aux frontières extérieures de l'UE qui se caractérisent par leur absence de conformité avec le cadre européen et international des droits fondamentaux. Dans sa déclaration, le CCBE s'est particulièrement focalisé sur le naufrage du navire Adriana le 14 juin 2023 dans

les eaux internationales au large de Pylos, un événement qui a choqué la profession d'avocat. Le CCBE a tenu à exprimer sa solidarité avec les survivants et les proches des personnes décédées. Le CCBE a en outre appelé les États membres à mettre fin à la tendance dangereuse qui consiste à développer aux frontières extérieures de l'UE des pratiques qui conduisent à des violations des droits fondamentaux et mettent en danger la vie des migrants. ■

28.07.2023

Quatrième conférence de LAWASIA sur les droits humains

Le 3 septembre 2023, le secrétaire général du CCBE, Simone Cuomo, a représenté le CCBE lors de la quatrième conférence sur les droits humains de l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique (LAWASIA), dans un panel intitulé « Comment remédier aux violations des

droits humains commises contre les migrants et les réfugiés et quel est le rôle des avocats dans la région de l'Asie et du Pacifique ? ». Lors de cette conférence, il a présenté les contributions du CCBE d'un point de vue européen ainsi que les travaux du comité Migration du CCBE. ■

> Pour en savoir plus, veuillez consulter le site consacré à la conférence (en anglais).

26.08.2023

Commentaires initiaux du CCBE sur le projet de Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents



LIRE
LE DOCUMENT

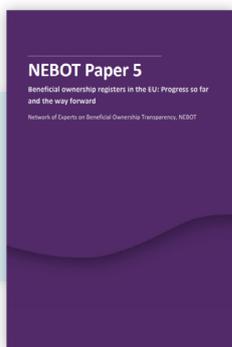
Le 26 juillet 2023, le CCBE a présenté ses commentaires initiaux sur le projet de recommandation du Conseil de l'Europe et son projet d'exposé des motifs sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents. Dans ses commentaires, le CCBE a salué les efforts du Conseil de l'Europe sur cette question importante et exprimé son soutien à l'égard des objectifs et principes énoncés. Le CCBE a toutefois estimé qu'un certain nombre de questions importantes n'avaient pas été abordées et a relevé plusieurs préoccupations en matière d'assistance et de soutien aux enfants. ■

08.06.2023

Contribution du CCBE sur la transparence de la propriété effective

Les documents de projet du Réseau d'experts sur la transparence de la propriété effective (NEBOT), présentés à la Commission européenne dans le cadre du projet *Civil Society Advancing Beneficial Ownership Transparency* (CSABOT), ont été publiés en juin. En 2022, le CCBE a participé aux discussions sur les sujets dont traitent ces documents, et le représentant

du CCBE, Rupert Manhart, a contribué à la préparation du document n° 5 intitulé « Registres de propriété effective au sein de l'UE : les progrès réalisés et les perspectives ». Ce document contient plusieurs recommandations stratégiques visant à garantir l'efficacité des registres de propriété effective au sein de l'UE pour lutter contre le blanchiment de capitaux et les délits connexes. ■



> Les documents du réseau NEBOT sont disponibles ici.

28.06.2023

Atelier du Consortium mondial anti-corruption

Le 28 juin 2023, le président du comité Lutte contre le blanchiment de capitaux du CCBE, Claudio Cocuzza, et une experte, Emma-Jane Williams, ont assisté à un atelier organisé par le Consortium mondial anti-corruption sur le thème « Lever le voile sur l'action de ces professionnels qui facilitent la corruption et y mettre un terme ».

Cet événement a permis de mieux comprendre la perspective de la société civile et des journalistes sur le thème de l'atelier. Le CCBE estime qu'il est important de multiplier les échanges de ce type afin d'améliorer la compréhension mutuelle et de trouver des solutions pratiques. ■



Contribution du CCBE au tableau de bord de la justice dans l'UE 2023

Le 8 juin 2023, la Commission européenne a publié la onzième édition du tableau de bord de la justice dans l'UE, qui fournit une vue d'ensemble annuelle de données comparatives sur l'efficacité, la qualité et l'indépendance des systèmes de justice des États membres de l'UE. Comme les années précédentes, le CCBE et ses barreaux membres ont une nouvelle fois contribué à l'élaboration du tableau de bord en fournissant les informations nécessaires à la préparation de ces données comparatives. ■

> Le communiqué de presse de la Commission européenne est disponible [ici](#).

21.06.2023

Lancement du projet de l'Institut européen du droit sur la « Numérisation des systèmes de justice civile en Europe »

Le 21 juin 2023, le président du comité Droit des technologies de l'information, Jiří Novák, a assisté, en tant qu'orateur et représentant du CCBE, au webinaire de lancement du projet de l'Institut européen du droit (ELI) sur la « Numérisation des systèmes de justice civile en Europe ». Du point de vue des praticiens du droit, Jiří Novák a mis en évidence les aspects pratiques de la numérisation des systèmes de justice civile, comme les modalités de communication avec les tribunaux, les règles de comparution en personne et à distance, et l'obtention de preuves par voie numérique (par exemple, lors d'une vidéoconférence). ■

European Law Institute's 2023 Webinar Series

ELI Project Kick-Off Webinar:
Digitalisation of Civil Justice
Systems in Europe



> Le webinaire est accessible sur Youtube.



en



#Avocatsendanger

En juin, en juillet et en août 2023, le CCBE a envoyé 27 lettres et rejoint plusieurs initiatives dans le but de soutenir des avocats en danger dans les pays suivants :

 ARMÉNIE	Violences contre les avocats	
 BANGLADESH	Arrestation de l'avocat Kazi Rubayet Hasan Sayem	
	Menaces et harcèlement continus contre l'avocat Shahanur Islam et sa famille	
	Actes de torture contre l'avocate stagiaire Runa Laila	
 BÉLARUS	Détention de l'avocate Yulia Yurhilevich	
	Condamnation de l'avocat Aliaksandr Danilevich	
 CHINE	Surveillance et harcèlement de l'avocat Zhou Shifeng	
	Condamnation de l'avocat Guo Feixiong	
	Condamnation et mauvais traitement de l'avocat Chang Weiping	
	Restrictions de voyage et protection des droits de Li Heping et de sa famille	
	709 Crackdown 2.0 – Appel mondial contre les nouvelles mesures de répression prises par la Chine à l'encontre des avocats spécialisés	

	CUBA	Situation des avocats à Cuba	
	HONG KONG	Appel urgent au soutien de la communauté juridique internationale pour les avocats de Hong Kong recherchés en vertu de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong	
	IRAN	Condamnation des avocats Farzaneh Zilabi Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara	
		Menace à l'encontre de l'indépendance du barreau iranien	
	JORDANIE	Menaces de mort, diffamation et campagne de dénigrement contre l'avocate Hala Ahed	
	LIBAN	Restriction de la liberté d'expression des avocats au Liban	
	MALAISIE	Tentative d'assassinat de l'avocate Siti Zabedah Kasim	
	NICARAGUA	Radiation de 26 avocats	
	NIGÉRIA	Tentative d'assassinat de l'avocat Cyril N. Orogwu	
	ARABIE SAOUDITE	Maintien en détention de l'avocat Waleed Abu Al-Khair	
	SRI LANKA	Menaces et intimidations contre l'avocat Ptiyalal Sirisena	
		Maintien en détention de l'avocat Hejaaz Hizbullah	
	SOUDAN	Assassinat des avocats Mohammed Ahmed Kudia, Khamis Arabab, Abdelkhalig Matar	
	THAÏLANDE	Procédure de radiation à l'encontre de l'avocat Arnon Nampa	
	TURQUIE	Agression violente contre l'avocat Aytekin Aktaş	
	ZIMBABWE	Agression de l'avocat Obey Shava	
<p>Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le portail du CCBE consacré aux droits humains :</p>			<p>> Consultez le portail</p>

Événements du CCBE à venir

> Consultez l'agenda du CCBE sur l'extranet pour obtenir un aperçu complet.

: 29 septembre 2023

Comité permanent du CCBE
– Varsovie

: 10 octobre 2023

Lancement de la formation conjointe CCBE-HELP sur
« L'environnement et les droits de l'homme »
– Strasbourg

: 23 octobre 2023

Journée européenne des avocats 2023 : « La confidentialité des
communications entre l'avocat et son client : la clé de la protection de
vos droits »
– Bruxelles

: 25 octobre 2023

Conférence du CCBE sur « Le rôle des institutions européennes et du Conseil
de l'Europe dans la défense et la promotion des valeurs fondamentales de la
profession d'avocat dans l'administration de la justice »
– Parlement européen à Bruxelles

: 24 novembre 2023

Session plénière du CCBE
– Athènes

: 1 décembre 2023

Réunion entre la Cour européenne des droits de l'homme et des
représentants des barreaux européens
– Strasbourg

: 1 décembre 2023

Forum européen des professions juridiques : Les médias et la profession d'avocat
– Bruxelles (participation en ligne gratuite : s'inscrire [ici](#))

10.10.2023

Formation conjointe CCBE-HELP sur « L'environnement et les droits de l'homme »



Le lancement de la formation conjointe CCBE-HELP sur « L'environnement et les droits de l'homme » se fera à Strasbourg, en France, le 10 octobre 2023. Le lancement sera suivi d'une formation en ligne. Les participants à cette formation sont des avocats désignés par les barreaux nationaux. Les avocats ayant réussi la formation recevront un certificat délivré par le programme HELP du Conseil de l'Europe.

> Plus d'informations ici

23.10.2023

Évènement du CCBE « Journée de rencontre avec la profession »



Dans le cadre de la Journée européenne des avocats et de la Journée européenne de la justice, le CCBE organise une conférence le 23 octobre 2023 au Parlement européen à Bruxelles (ainsi qu'en ligne), afin de mettre en évidence le rôle des institutions européennes et du Conseil de l'Europe dans la défense et la promotion des valeurs fondamentales de la profession d'avocat dans l'administration de la justice. Cet événement réunira des représentants de haut niveau des institutions de l'UE, du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des droits de l'homme. La participation en personne n'est possible que sur invitation, mais la conférence sera diffusée en direct.

> Plus d'informations ici